

DÉCISION DU MAIRE
N° 0008-06-2020
du 23 juin 2020

**Objet: Nomination du Cabinet Hélios Avocats-Hélios Fiducie Associés
en qualité de Conseil de la collectivité**

Monsieur le Maire de la Commune de Réauville (Drôme)

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de gérer les dossiers de justice en cours, notamment ceux pour lesquels la mairie doit se présenter au tribunal,

Vu le retard accumulé pendant la période de la crise sanitaire du COVID 19 qui a généré des activités supplémentaires,

DÉCIDE

Article 1 : De nommer Conseil de la collectivité de REAUVILLE, le Cabinet Hélios Avocats-Hélios Fiducie associés sis 1, rue Roger Poyol 26200 Montélimar, pour l'affaire S.C.I. La Berre Mr Bes 26230 Réauville,

Article 2 : De représenter la mairie de Réauville à l'audience qui se tiendra au Tribunal Correctionnel de Valence le 24 juin 2020,

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et un extrait sera affiché à la mairie.

Fait le 23 juin 2020

Monsieur le Maire
Norbert PERRIN